Vente de la ferme de la BOUVERIE, appartenant aux Feuillants de l'abbaye de ST Mesmin en 1791

Un exemple de vente de bien national, sous la Révolution à Chaingy par J.C. DUMORT

Biens nationaux

La liste des biens ecclésiastiques de Chaingy et de La Chapelle est connue et donnée au chapitre concernant l'état des communes à l'aube de la Révolution. Nous savons malheureusement peu de choses sur la vente de ces biens nationaux.

Le 9 janvier 1791, le maire et les officiers municipaux de Chaingy dressent l'état des pertes de récoltes pour la ferme de la Bouverie, suite à une crue de la Loire. Cette ferme, la plus importante de Chaingy, appartenait aux Feuillants de l'abbaye de Saint-Mesmin. Comprise de ce fait dans les biens nationaux, elle a été vendue, par décret de l'Assemblée nationale, à la municipalité de Chaingy. Cette dévolution ne doit pas être à titre définitif, puisque les élus, autorisent le fermier Daviau à renoncer à son bail sans indemnité, s'il le souhaite, car « le prix de la vente de ladite ferme en serait d'autant plus profitable». Comme de nos jours, le prix d'un bien était plus élevé s'il était libre de bail.

Le 3 frimaire an III (23 novembre 1794), le registre de Chaingy porte la mention « première criée des biens des ci-devants Voisin, Mesmin et fabrique de Chaingy ». La Bouverie a dû rester propriété « temporaire » de la commune pendant trois ans, mais on ne trouve pas trace des recettes que le bail aurait dû engendrer. Il y a là un mystère.

Par contre ce registre porte trace de l'adjudication, les quatrième et cinquième jours complémentaires de l'an III (19 et 20 septembre 1795), de l'adjudication de la récolte de raisin de la vigne dépendant du ci-devant presbytère. Elle n'avait donc pas trouvé preneur à la première criée.

1 Voir détails et référence au paragraphe Loire (crue)